

Les subsides

des pensions. Je veux féliciter le groupe de travail d'avoir étudié ces questions à fond. Il a, à mon avis, formulé des propositions très utiles et novatrices.

• (1115)

Je veux d'abord passer en revue la situation qui existe dans le pays. Le Canada compte actuellement environ 2 millions et demi de personnes âgées de plus de 65 ans, dont 600,000 vivent en deçà du seuil de la pauvreté. La situation est critique, car la plupart de ces 600,000 personnes vivent seules et les quatre cinquièmes d'entre elles, ou 80 p. 100, sont des femmes. Ce sont des femmes qui, pour la plupart, ayant travaillé toute leur vie au foyer, n'ont pas ou guère eu la chance de se préparer financièrement pour ce que nous appelons par euphémisme l'âge d'or. Même si elles reçoivent le maximum de la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, il ne s'agit que de \$534 par mois ou \$18 par jour. Ce montant est inférieur de \$2,000 au seuil de la pauvreté pour ceux qui vivent dans des villes de grandeur moyenne comme Kingston, Sudbury, Sydney, Kelowna et Sherbrooke. Les citoyens de ces villes qui ne reçoivent que la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti ont un revenu qui est inférieur de \$2,000 au seuil de la pauvreté.

Le groupe de travail tripartite sur la réforme des pensions a recommandé que le revenu des personnes seules de plus de 65 ans soit fixé aux deux tiers du revenu des couples mariés. Les plus démunies recevraient ainsi \$102 de plus par mois en supplément de revenu garanti. Toutefois, cette augmentation diminuerait graduellement selon les autres revenus dont disposeraient les retraités. Ce sont donc ceux qui en ont le plus besoin qui recevraient la plus forte augmentation.

Le gouvernement a décidé de rejeter cette recommandation. Le ministre des Finances, dans son budget de février, a proposé d'augmenter le supplément de revenu garanti de \$25 par mois le 1^{er} juillet et d'encre \$25 en décembre. C'est la proposition qu'a faite le gouvernement et qui, j'espère, sera adoptée par le Parlement. Toutefois, j'aimerais bien que les ministériels nous disent aujourd'hui où est cette mesure législative qui permettrait d'appliquer même cette augmentation. La première tranche de cette hausse de \$50 est censée entrer en vigueur dans moins de deux mois, mais aucun projet de loi ne figure encore au *Feuilleton* à cette fin. Le gouvernement, avec tous ses bureaucrates et conseillers, n'a sûrement pas tant de difficulté à rédiger une mesure législative aussi simple. Ce n'est certes pas un travail difficile. Peut-être le gouvernement ne tient-il plus autant à agir en ce sens?

Il y a trois ans, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré à la Chambre, comme en témoigne le harsard du 25 mars 1981, à la page 8610:

... nous avons souvent réitéré l'engagement du gouvernement d'amener une fois pour toutes au-dessus du seuil de la pauvreté l'ensemble des personnes âgées qui reçoivent le supplément.

Elle n'a, bien sûr, pas précisé quand et c'est ainsi qu'elle a trompé le public. Lorsqu'un ministre de la Couronne fait des déclarations pareilles, il suscite des espoirs. Les personnes âgées démunies s'attendent que leur fardeau sera allégé. Or, rien ne se produit, si ce n'est que leur faible revenu est de plus en plus insuffisant à mesure que le coût des nécessités de la vie

augmente. Si le gouvernement est encore tant soit peu honnête et conscient des priorités, il présentera le projet de loi promis dans le budget de février en vue d'augmenter le supplément de revenu garanti.

• (1120)

Je ne comprends pas pourquoi tout est bloqué. Depuis ce temps-là, le gouvernement a jugé bon de présenter toutes sortes d'autres mesures. Pourquoi pas celle-là? Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas jugée aussi nécessaire que tout autre projet de loi que la Chambre pourrait étudier? Si notre motion d'aujourd'hui ne fait rien d'autre qu'inciter le gouvernement à agir en ce sens, ce sera une belle victoire pour nous.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Quelles sont les perspectives d'avenir des personnes actives de moins de 65 ans ou de celles qui travaillent au foyer à plein temps? Le groupe de travail tripartite sur la réforme des pensions a étudié cette question et exprimé deux sujets d'inquiétude, monsieur le Président: la protection et le coût. Il en a souvent été question.

D'abord, au sujet de la protection, comment réformer les pensions de façon à encourager et à faciliter la participation de ceux et celles qui n'ont pas de régime de retraite? C'est la première question que nous nous sommes posée. La deuxième avait trait au coût d'une telle réforme au départ et à la dépense croissante de fonds publics si nous ne prenons pas ces mesures impératives pour faire participer toutes les personnes qui sont encore sans régime de revenu de retraite. Combien tout cela coûtera-t-il au Trésor public si nous ne réglons pas le problème? Nous avons cherché à savoir ce qu'il en coûterait aux Canadiens à court et à long termes. Nous l'avons fait, monsieur le Président, parce que nous sommes actuellement aux prises avec ce problème. Cette année, les prestations de sécurité de la vieillesse—dépenses publiques—s'élèvent à environ 12 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent, monsieur le Président, mais le montant va augmenter rapidement avec le vieillissement de la société. Nous pourrions donc réduire les dépenses publiques en encourageant les personnes de moins de 65 ans à se préparer à la retraite.

Permettez-moi de donner des détails sur la protection. À l'heure actuelle, à peu près 2.7 millions de ménagères à plein temps n'ont pas accès au Régime de pensions du Canada, encore moins à d'autres régimes de pension. Nous nous sommes vivement intéressés à ce groupe de presque 3 millions de personnes qui travaillent à la maison à plein temps, sans parler d'environ 5 millions de travailleurs rémunérés qui n'ont pas d'allocations supplémentaires. Ils cotisent au Régime de pensions du Canada, c'est tout. La majorité de ces 5 millions de travailleurs gagnent de \$10,000 à \$28,000, presque tous dans des entreprises et des sociétés qui n'ont pas de régimes de pension, et ils pensent que le REÉR est pour d'autres qui touchent des salaires plus élevés. Les deux groupes que j'ai mentionnés—les personnes qui travaillent à la maison à plein temps et les 5 millions de travailleurs rémunérés qui n'ont aucune allocation supplémentaire—représentent en tout 8 millions de Canadiens qui n'ont pas de régime de pensions convenable à l'heure actuelle.